

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 238

présenté par
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.